

DKL CHAIRS GmbH ne peut se considérer comme responsable des effets sur la sécurité, la fiabilité et les performances du poste de traitement que si les instructions suivantes sont respectées :

1. L'installation est effectuée par DKL CHAIRS ou par des techniciens formés par des tiers autorisés par DKL CHAIRS ou par le personnel des revendeurs agréés.
2. Le poste dentaire est utilisé conformément aux instructions indiquées dans la notice d'utilisation.
3. La maintenance annuelle recommandée est effectuée et les exigences de la norme EN/IEC 62353 « Contrôles et vérifications périodiques avant la mise en service des appareils médicaux et systèmes électriques - Conditions générales » sont entièrement respectés.
4. Les réglementations en vigueur dans le pays sont respectées pendant l'utilisation du poste.

Modèle	Numéro de série

Adresse du cabinet :

-----

Les dispositions suivantes s'appliquent au/aux poste(s) dentaire(s) mentionné(s) ci-dessus :	oui	non
1. Il est / ils sont complets.		
2. Il a / ils ont été installés correctement.		
3. Le contrôle de sécurité selon « EN 62353 - Mise en service initiale » a été documenté (Registre des dispositifs médicaux*, point 4).		
4. Il est / ils sont entièrement fonctionnels (Registre des dispositifs médicaux*, point 2).		
5. La mise en main a été réalisée et documentée conformément à la réglementation nationale sur le fonctionnement et l'utilisation des dispositifs médicaux (procès-verbal de mise en main*, registre des dispositifs médicaux*, point 3).		
6. Le manuel d'utilisation été remis (Registre des dispositifs médicaux*, point 2).		
7. Les instructions de maintenance ont été remises (Protocole de maintenance*, registre des dispositifs médicaux*, point 5).		
8. Les documents requis par la législation nationale ont été mentionnés.		

Travaux restants à effectuer	oui		non	
Si oui, lesquels :	À effectuer par :			

Nous attirons l'attention sur le fait qu'un écoulement libre conforme à la norme EN 1717 doit être prévu pour le raccordement des postes dentaires au réseau public d'eau potable. Si le ou les postes dentaires susmentionnés ne comportent pas de clapet anti-retour ou ont été commandés sans système de séparation de l'eau, il incombe à l'exploitant de fournir et garantir sur le site un système anti-retour ou de clarifier la situation avec le fournisseur d'eau local.

Fait à :	Date :
Signature du technicien ou du distributeur :	Signature du client :

Ce document dûment rempli confirme l'installation et la mise en main du/des poste(s) dentaire(s) listé(s) plus haut et assure vos droits à la garantie. Nous vous prions de nous le retourner par email à l'adresse [info@dkl.de](mailto:info@dkl.de) ou bien par courrier postal à l'adresse suivante : DKL CHAIRS GmbH – An der Ziegelei 3 - 37124 Rosdorf – Allemagne.

\*La livraison comprend une clé USB contenant tous les documents relatifs au produit. Sur cette clé USB, vous trouverez les notices d'utilisation pour tous les modèles de la gamme L2 et D2. Pour la mise en main, veuillez utiliser le document « Procès-verbal de mise en main ». Dans le « Registre des dispositifs médicaux », vous pouvez documenter toutes les interventions. Le « Procès-verbal d'entretien pour la gamme L2-D2 » spécifie les intervalles de maintenance.